

Zeitschrift: Wasser Energie Luft = Eau énergie air = Acqua energia aria
Herausgeber: Schweizerischer Wasserwirtschaftsverband
Band: 72 (1980)
Heft: 1-2

Artikel: Utilisation des boues de stations d'épuration en Valais
Autor: Huber, Georges
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-941364>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

eine Faulung verzichtet werden kann, eher kostengünstiger sein als die Prozesskette Pasteurisierung-Faulung- Nassabfuhr.

Da wir selber keine Schlammpasteurisierungsanlage besitzen, wird dieser Kostenvergleich anhand konkreter Betriebsergebnisse ceteris paribus allerdings von anderer Seite angestellt werden müssen. Dem Ergebnis sehen wir mit Interesse entgegen.

Das weitaus billigste Verfahren ist nach wie vor die Schlammbestabilisierung mit Nassabfuhr in die Landwirtschaft, wobei auch hier die Hygiene nicht befriedigt.

5. Schlussfolgerungen

Das Abwasserreinigungsverfahren beeinflusst massgebend Schlammmenge und Schlammeigenschaften und dadurch das Schlammbehandlungsverfahren. Da eine optimale Schlammbeseitigung indessen von den örtlichen Gegebenheiten wie Ausbringflächen, Überbauungsdichte, Klima, Topographie, Landwirtschaftsstruktur abhängig ist, muss sie den sich hieraus ergebenden Randbedingungen bereits vom Verfahren her Rechnung tragen. In letzter Zeit ist man daher richtigerweise dazu übergegangen, die lokalen und regionalen Schlammbeseitigungsmöglichkeiten anhand so genannter Schlamunterbringungspläne zu erfassen (zum Beispiel im Berner Oberland).

Die Rückstandsbeseitigung bei der Abwasserreinigung beeinflusst die Wahl des Reinigungsverfahrens unmittelbar, dieses hängt daher von bisher zu wenig beachteten Faktoren (siehe oben!) ab.

Die heutige Schlammbeseitigungstechnologie ist leider noch nicht optimiert. Es fehlen genügend erprobte Alternativ-Verfahren, die bei günstigen Kosten und geringem Energieverbrauch ein hygienisch einwandfreies Produkt liefern, das auch bezüglich Lagerung, Transport und landwirtschaftlicher Anwendung den Erfordernissen der Zeit gerecht wird.

Adresse des Verfassers: *Rolf Klett*, Adjunkt beim Wasserwirtschaftsamt des Kantons Basel-Landschaft, 4410 Liestal.

Utilisation des boues de stations d'épuration en Valais

Georges Huber †

Il n'est souvent pas juste de prétendre que le Canton du Valais est en tout un cas d'espèce. Nous pensons cependant, en ce qui concerne l'élimination des boues de stations d'épuration, que le canton présente des aspects fort particuliers.

La raison principale en est due d'une part au fait que l'agriculture est de caractère bien différent de celui de beaucoup d'autres régions de la Suisse: certaines cultures sont, en effet, très spécifiques, et d'autre part, la topographie et la climatologie jouent un rôle prépondérant.

L'utilisation des boues d'épuration au-dessus de 1500 mètres d'altitude, ainsi que dans nos forêts, n'est pas concevable à cause des difficultés d'accès. La surface pouvant être considérée comme récepteur potentiel des boues d'épuration est donc de moins de 500 km², dont 208 km² de prairies, se trouvant sur les coteaux et dans la plaine du Rhône. Dans le vignoble (52 km²), l'arboriculture (22 km²) et le maraîchage, les boues liquides ne peuvent pas être épandues. Actuellement la totalité des boues produites par les 36 sta-

tions d'épuration en service, représentant le traitement des eaux usées domestiques de 160 000 éq/hab., sont épandues sur des lits de séchage. De plus, les boues produites par les deux stations d'épuration industrielles de Ciba et Lonza sont incinérées sur place . . . Dans la plaine où la plus grande quantité de ces boues est produite, leur dessiccation naturelle ne pose en principe pas de trop gros problèmes, pour autant qu'on dispose de surface de lits suffisante. Cela se comprend, car les précipitations, par exemple dans le Valais central, ne sont en moyenne que de 600 mm par an, soit les plus basses de Suisse.

Les boues séchées sur des lits ne sont cependant pas facilement utilisables dans l'agriculture à cause des difficultés d'épandage. Leur consistance n'est, en effet, pas adaptée aux engins utilisés généralement pour étaler du fumier.

Une partie des boues liquides est toutefois utilisée directement dans l'agriculture, mais l'épandage sous cette forme est impossible dans les vignes, vu la nature des sols qui sont de plus en pente; elle est relativement limitée dans l'arboriculture à cause d'interventions fréquentes auxquelles doivent procéder les propriétaires tout au long de l'année (taille, lutte antiparasitaire et contre les mauvaises herbes, etc.).

Le Canton du Valais se trouve donc pour les raisons brièvement exposées devant la difficulté de trouver des preneurs pour les boues, qu'elles soient séchées naturellement ou liquides.

Avec la mise en service de nouvelles stations d'épuration, la nécessité s'est faite nettement sentir d'établir un concept pour un traitement différent ou complémentaire de ces boues.

Nous sommes convaincus qu'une pasteurisation de ces boues n'apportera aucune solution. Nous savons également, après avoir fait des études et des essais en collaboration avec les milieux agricoles, que l'épandage des boues déshydratées atteignant une certaine siccité de 20 à 30 % ne constitue pas une solution. Ce produit ne trouverait pas plus preneurs dans les cultures que nous n'en trouvons actuellement pour les boues provenant des lits de séchage.

Dans le concept que nous étudions, nous pensons qu'il faudra après déshydratation des boues procéder à une transformation de ces dernières. Dans le Valais central, elles pourront partiellement être mélangées, dans une proportion à étudier, avec le compost aisément vendu qui est fabriqué près de Sion à l'aide des ordures ménagères.

Pour le solde qui sera très important, nous sommes persuadés que cette transformation devra se faire par région dans des centres vers lesquels les boues déshydratées seraient acheminées.

Nous pensons que ce traitement complémentaire pourrait être un compostage des boues déshydratées permettant d'obtenir un terreau léger, tel que nous l'avons vu dans d'autres pays, ou éventuellement la fabrication de granulés. L'impératif est de produire quelque chose qui soit utilisable quand l'agriculture en a besoin, c'est-à-dire un matériel stockable pendant de longs mois et qui puisse être utilisé facilement dans nos cultures particulières.

Vu les difficultés qui ont été rencontrées ailleurs et les investissements qui seraient nécessaires, nous renoncerons sans doute à la production d'un véritable engrais organique amélioré par addition de substances minérales.

Les études en cours sont poursuivies activement, et nous serions très reconnaissants envers nos collègues qui pourraient nous faire bénéficier d'une expérience dans ce domaine.

L'auteur Georges Huber † était chef du Service de la protection de l'environnement du Canton du Valais à Sion.